AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE **ÉDITION GÉNÉRALE** ABONNEMENT ANNUEL : **25 F**

N° 127 - AVRIL 1971

DÉLAIS D'EMPLOI DES PESTICIDES POUR LE TRAITEMENT SUR PIED DES VÉGÉTAUX DONT LA RÉCOLTE EST CONSOMMABLE

(Durée de la période d'interdiction avant récolte)

Nom commun du produit	Délais en jours	Observations
A - **Insecticides d'origine minérale :**		**Autorisés sur les cultures suivantes :**
- arséniate de plomb		**Vigne :** de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison. **Pommiers, poiriers, cognassiers :** de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte. **Pruniers, pêchers, amandiers :** de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison. **Cerisiers, abricotiers :** de l'époque qui suit la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison. **Noyers, châtaigniers :** de l'époque qui suit la récolte et l'enlèvement total des fruits jusqu'à un mois au moins avant la récolte. **Arbres et arbustes de pépinières :** à toutes époques, mais à la condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommé. **Pommes de terre :** jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
- arséniate de chaux (Doryphore seulement)		**Pommes de terre :** jusqu'à une semaine avant l'arrachage.
B - **Insecticides d'origine végétale :**		
- nicotine	10	
- pyréthrines synergisées		Non dangereux pour les abeilles.
- roténone		Non dangereux pour les abeilles.
C - **Hydrocarbures chlorés :**		
- DDD	7	
- DDT	15	
- dieldrine	30	
- diéthyl diphényl dichloréthane	7	
- endosulfan	15	Non dangereux pour les abeilles.
- heptachlore	21	
- lindane	15	
- méthoxychlore	7	
- toxaphène et polychlorocamphane	21	Non dangereux pour les abeilles.
D - **Esters phosphoriques non endothérapiques :**		
- azinphos éthyl	15	
- azinphos méthyl	15	
- bromophos	7	
- carbophénothion	15	
- chlorfenvinphos	15	
- dialifor	30	

P 251